

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Comité Régional des Hauts de France

COMMISSION JEUNES

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS (CRC - CJ) 2018 - 2020
« CADET – JUNIOR »**



PREAMBULE

L'objectif de ce championnat est le développement d'une pratique régulière pour les catégories en question en y permettant de faire jouer le maximum de licenciés dans un esprit de compétition par équipes en représentativité de leurs Comités, de leurs Districts, de leur clubs ou d'une Ecole de Pétanque. Ceci avec comme but final l'accroissement de nos effectifs jeunes en leur proposant un nouveau mode de compétition et l'apprentissage au coaching des brevets fédéraux et initiateurs

Chaque équipe est composée de 4 joueurs MINIMUM qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases, tête à tête, doublette et une phase en triplète qui comprend également une épreuve de tir de précision.

Les oppositions entre équipes sont appelées « matches » qui se déroulent lors d'une journée et sur un lieu de compétition

ARCHITECTURE

ARTICLE 1

Le Championnat des Clubs Cadets-Juniors comporte 3 niveaux de découpage territorial :

- Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (**CDC-CJ**)
- Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (**CRC-CJ**)
- Niveau National dont l'appellation est le Championnat National des Clubs (**CNC-CJ**)

Les sigles CNC, CRC et CDC sont les seuls à pouvoir être utilisés pour désigner un niveau territorial.

Les CDC-CJ et le CRC-CJ comprennent une division unique et éventuellement plusieurs groupes.

Le CNC-CJ est un unique rassemblement annuel des différents champions issus des CRC-CJ

COMITE DE PILOTAGE

ARTICLE 2

3.1 - Compétences :

Chaque niveau territorial est géré par un Comité de Pilotage :

- Le Comité de Pilotage National, en charge du CNC-CJ est rattaché directement à la FFPJP
- Le Comité de Pilotage Régional en charge des CRC-CJ est rattaché à la Région des Hauts de France
- Les Comités de Pilotage Départementaux en charge des CDC-CJ sont rattachés à leurs comités départementaux respectifs.

3.2 - Rôle:

Chaque Comité de Pilotage a à sa tête un référent. Les Comités de Pilotage de chaque niveau, de conserve avec leurs Comités Directeurs respectifs, ont pour mission dans leur territoire de compétence la gestion des championnats des clubs soit :

- De gérer les inscriptions / participations des équipes
- De constituer éventuellement les groupes
- D'effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- De gérer les reports de dates éventuels
- De gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- De centraliser les résultats et actualiser les classements
- De veiller au bon déroulement du championnat
- De régler en première instance les litiges éventuels
- D'archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)
- Gérer les réclamations écrites des comités

3.3 - Règlement intérieur du Comité Régional

Ce Règlement Intérieur (RI) permet de définir localement l'organisation générale du Championnat des Clubs conformément au rôle défini par la Commission des Jeunes et du Comité de Pilotage de la Région HDF, et sans aller à l'encontre du Règlement National

ORGANISATION

ARTICLE 3: DIVISION

Le CRC-CJ comprend une UNIQUE division sans montées ni descentes. A l'instar du CNC - CJ, le CRC - CJ est un rassemblement unique et annuel des différentes équipes issues des CDC – CJ

ARTICLE 4 : SAISON SPORTIVE ET CALENDRIER

Dans le but de valoriser quantitativement et qualitativement cette compétition, le Championnat des Clubs Cadets - Juniors se déroule sur une journée et sur un seul site de rassemblement pour alléger le calendrier et les frais nécessaires aux déplacements.

4.1 - Saison sportive :

A titre d'indicatif, les CDC-CJ ont lieu en début d'année (1^{er} semestre), les CRC-CJ en septembre et le CNC - CJ pendant les congés scolaires de la Toussaint.

Le Comité Régional devra transmettre au Comité de Pilotage National l'équipe qualifiée **au moins 15 jours avant la date de la finale.**

4.2 – Calendrier - Tirage au sort

La date de la rencontre est fixée par la Commission Jeunes et le Comité de Pilotage de la Région HDF à une date anniversaire

Les tirages au sort des rencontres se font en amont de la rencontre par le Comité de Pilotage

Le jour de la rencontre, chaque capitaine tirant un numéro lui attribuant son n° équipe

Le Comité de Pilotage établit le timing de la journée (horaires des rencontres, pauses, déjeuner, etc. ...)

Si 2 équipes d'un même comité, elles doivent se rencontrer OBLIGATOIREMENT au 1^{er} match

ARTICLE 5: CRITERES D'ATTRIBUTION et D'ORGANISATION DU CRC-CJ

Pour le CRC-CJ, la priorité est donnée :

- à tour de rôle suivant la rotation défini ci-dessous mais aux conditions définis ci-dessus :

- 2018 : CD02
- 2019 : CD59
- 2020 : CD60
- 2021 : CD62
- 2022 : CD80
- A partir de 2023 : reprise du cycle ci-dessus

- aux clubs et/ou comités ayant des équipes inscrites en CDC-CJ ayant 24 terrains extérieurs et 1 boulodrome couvert 16 pistes minimum intempérie
- aux clubs n'ayant pas fait de forfait l'année précédente

NOTA : le Comité qui ne peut pas organiser la compétition dans l'année prévue passe son tour SAUF si le Comité qui l'année suivante accepte d'inverser l'organisation de la rencontre

ARTICLE 6 : ARBITRAGE – DELEGATION

6.1 – Arbitrage

Pour le CRC-CJ, la Commission Départemental d'Arbitrage du comité organisateur doit désigner un arbitre de Ligue pour la compétition

6.2 - Délégation

Pour le CRC-CJ, le Commission Jeunes Régionale HDF doit impérativement désigner un Délégué Officiel membre de la Commission Jeunes de la Région HDF du comité organisateur

LES EQUIPES

ARTICLE 7 : NOMBRE D'EQUIPES PARTICIPANTES

Le nombre d'équipes est fixé Commission Jeunes Régionale HDF sous contrôle du Comité Régional HDF en fonction du déroulement du CRC-CJ.

Nombre d'équipes pour la finale de CRC-J :

Règlement Championnat Régional des Clubs (CRC -CJ)-CADET / JUNIOR – 16 décembre 2017

- 6 équipes : 1 par CD + 1 CD organisateur, formule 2 groupes de 3
- 5 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 5
- 4 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 4
- 3 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 2
- 2 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 2

ARTICLE 8 : COMPOSITION DES EQUIPES CADET / JUNIOR

8.1 – Composition de l'équipe

- Il existe plusieurs possibilités pour inscrire une équipe d'un même club équipe provenant d'une entente (3 clubs maximum). Cette entente doit être déclarée et validée par le
- président du comité départemental et ne peut plus changer en cours de saison équipe provenant d'une école de pétanque labellisée. Particularité des équipes provenant des écoles de pétanque labellisées, la même règle s'applique que pour les ententes avec un maximum de 3 joueurs provenant de clubs différents.
- L'école pourra inscrire plusieurs équipes selon la même règle mais avec une interdiction aux joueurs de permuter d'équipes
- Les équipes seront formées de 4 joueurs MINIMUM et de 6 MAXIMUM (4+2 remplaçants) licenciés à la FFPJP dans leur catégorie respective
- Il faut obligatoirement :
 - pour une équipe de 4 et 5 joueurs : ➔ **1 joueur CADET minimum**
 - pour une équipe de 6 joueurs : ➔ **2 joueurs CADETS minimum**
- A moins de 4 joueurs l'équipe est déclarée **FORFAIT**
- La composition des têtes à têtes, des doublettes des triplettes et du tir de précision est effectuée librement par le « Capitaine ou le Coach principal de l'équipe » avant chaque phase du match et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.
- Toutefois, il est nécessaire que les Cadets participent à la compétition et qu'ils n'aient pas un rôle de remplacement **uniquement**. La volonté n'est pas de mettre des interdictions sur les oppositions ou d'imposer des compositions d'équipes mais de les faire participer activement à la compétition.
- La Triplette et le Tir de précision se font normalement en même temps.
- **Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe**

8.2 – Capitaine

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « Capitaine ou Coach » devant être un Brevet Fédéral de préférence ou Initiateur adulte.

Toute autre personne n'étant pas autorisée à gérer l'équipe dont elle a la responsabilité

Le « Capitaine ou Coach » doit impérativement être licencié et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe, et être muni d'un écusson distinctif de son grade d'éducateur

Le « Capitaine ou Coach » doit impérativement être licencié et déposer sa licence à la table de marque avec celles de son équipe, et être muni d'un écusson distinctif de son grade d'éducateur

Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe

8.2 – Participation

L'équipe vainqueur du CDR-J de la saison précédente **n'est pas qualifiée d'office** pour la nouvelle édition, elle doit refaire le qualificatif départemental (CDC-J)

PARTICIPATION

ARTICLE 9 : PARTICIPATION

9.1 - Participation au CDC-CJ:

La participation d'un club au Championnat des Clubs Cadets-Juniors au CDC-CJ est volontaire sans obligation d'y adhérer. Le club doit renouveler tous les ans sa participation auprès de son comité

9.2 – Participation au CRC-CJ:

Il est demandé aux Comités départementaux d'y participer pour assurer la pérennité de cette compétition

9-3 – Modalités:

Les clubs ou les comités ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours

9-4 – Inscriptions:

Elles sont **gratuites**

9. 5 – Tenue vestimentaire pour le CDJ-CJ et CRC-CJ:

Les joueurs participants aux différentes rencontres de CDC-CJ et CRC-CJ doivent **OBLIGATOIREMENT** être habillés avec une tenue HOMOGENE, haut avec l'identification du club ou de l'entente de clubs ou de l'école de pétanque

Le port « du Blue jean » étant INTERDIT (coachs compris).

9.6 - Publicité :

- Elle est autorisée dans le respect des lois et règlements en vigueur (par exemple tabac et alcool sont **interdits** de publicités) le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour tous les joueurs d'une même équipe
- le port de publicités à condition qu'elles soient identiques pour tous les joueurs d'une même équipe.

En cas de manquement à cette règle, l'équipe est **ELIMINEE** de la compétition

LA COMPETITION

ARTICLE 10: PRINCIPE

Un match est joué par 4 joueurs par équipe, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :

- une phase en simultané avec 4 parties en tête à tête ;
- une phase en doublettes avec 2 parties
- une phase en simultané avec 1 triplète et une épreuve de tir

ARTICLE 11: FORMULE DE LA COMPETITION

- 6 équipes : 1 par CD + 1 CD organisateur, formule 2 groupes de 3 équipes

Règlement Championnat Régional des Clubs (CRC -CJ)-CADET / JUNIOR – 16 décembre 2017

- les premiers de chaque groupe se rencontrent pour la première place
- les seconds de chaque groupe se rencontrent pour la troisième place
- les troisièmes de chaque groupe se rencontrent pour la cinquième place
- 5, 4 et 3 équipes: chaque équipe se rencontre, celui qui a obtenu le plus de points est désigné vainqueur, et ainsi de suite pour les autres places
- 2 équipes : 1 par CD, les équipes se rencontrent en 2 matchs, le vainqueur des 2 matchs est désigné vainqueur, si match nul, une belle doit être jouée

ARTICLE 12: MODALITES DE REMPLACEMENT DES JOUEURS

- Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 5 ou 6 noms
- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par le « coach » de l'équipe au coach de l'équipe adverse, et à l'arbitre (si présent), il doit être opéré avant le jet du but de la mène suivante
- Dans les parties en doublette et en triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants.
- En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplète
- Les remplaçants sont obligatoirement les joueurs qui n'ont pas débuté la phase en doublette ou en triplète
- Pour la doublette possibilité d'effectuer un remplacement dans chaque équipe
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même phase (pour exemple : un joueur sorti en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette mais peut rentrer ensuite dans la « phase triplète »
- Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé dans une équipe, mais le bénéfice du remplacement est perdu seulement pour la partie en cours (dans la doublette ou la triplète où il était demandé)

Nota :

- Phase 2 : un Cadet ne peut être remplacé que par un Cadet, sauf si dans le cas de la doublette si présence d'un Cadet dans l'autre doublette
- Phase 3 : un Cadet ne peut être remplacé dans la triplète que par un Cadet, sauf si c'est un Cadet qui fait le tir de précision
- Pas de changement possible au tir de précision et dans les parties en tête à tête

ARTICLE 13: COACHING

Le coaching est autorisé le règlement fédéral pour les parties et le tir de précision à condition de respecter

ARTICLE 14: FEUILLES DE MATCH

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH, et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition

La présentation des licences est OBLIGATOIRE

Si un joueur se présente sur la compétition CRC-CJ sans son support de licence (oubli, perte, etc..), il sera autorisé à participer sur présentation d'une pièce d'identité, et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche.

De plus, après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende financière de 10 € pour la commission Jeunes

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées. Elles sont disponibles auprès du Comité de Pilotage de la Commission jeunes Régionale

ARTICLE 15: DEROULEMENT DES GROUPES / DES MATCHS / ATTRIBUTION DES POINTS

15-1 Déroulement de compétition :

- 6 équipes : 1 par CD + 1 CD organisateur, formule 2 groupes de 3
- 5 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 5
- 4 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 4
- 3 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 2
- 2 équipes : 1 par CD, formule 1 groupe de 2

15-2 Déroulement des matchs et attribution des points

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées:

- **Phase 1** : 4 Têtes à Tête à 2 points = $4 \times 2 = 8$ points
- **Phase 2** : 2 Doublettes à 4 points = $2 \times 4 = 8$ points
- **Phase 3** :
 - 1 Triplette à 5 points
 - 1 atelier de tir de précision à 4 points

Le total est donc de 25 POINTS ce qui évite les matchs NULS et de déterminer un vainqueur sans faire de calculs (boule average, etc....)

Les têtes à têtes se jouent en 13 points ou en 45 minutes + 2 mènes

Les doublettes et la triplette se jouent en 13 points ou en 1 heure + 2 mènes

La limitation de temps implique la mise en place de la réglementation spécifique

(un seul jet de but et ensuite positionnement par l'adversaire à la main, jouer le cadre avec un lancer de but à 50 cm des lignes latérales et 1 m des lignes de fond).

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait

Contrairement aux concours, le championnat des clubs n'attribue pas de points de catégorisation aux joueurs individuellement.

ARTICLE 16: DEROULEMENT DE L'EPREUVE DE TIR DE PRECISION

- Cercle de tir de 1 m de diamètre (cercle de placement de la boule cible)
- Cercle de lancer de 0,5 m de diamètre (cercle de lancer / position du tireur)
- Une liste de 2 joueurs inscrits sur la feuille de match est préétablie par les 2 capitaines avant le tir
- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 6,5 m (au centre du cercle cible) sur 2 tours, chaque tireur joueur dans l'ordre désigné par son coach soit le 1^{er} tour soit le 2^e tour
- A chacun des 2 tours, le tir s'effectue en opposition sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en les opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans, chaque joueur jouant une boule chacun son tour
- Les joueurs des 2 équipes sont placés à sur le côté 2 mètres à l'arrière du tireur. Les boules de tir ne sont ramassées qu'à l'issue du jet de la 3^e boule

- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort.
- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre ou du responsable de l'atelier placé à proximité du cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle) par le second arbitre placé à proximité du pas de tir:

Attribution des points voir feuille de notation

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours mais sans décompte de points, le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible. Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules

ARTICLE 17 : CRITERES DE CLASSEMENT DES EQUIPES

Le classement se fait dans l'ordre suivant :

1 -Total des points marqués

2 -En cas d'égalité de points au classement :

- entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire des critères 4 à 6
- entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 6 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 6.

3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)

4 - Total des points «pour» le plus élevé

5 - Le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T + 1 tir)

6 - Cumul des points « pour » et « contre » des 8 épreuves disputées. Pour le tir de précision, afin éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être **supérieur à 6 points**.

ARTICLE 18 : GESTION DE LA COMPETITION

- La gestion du CRC-CJ est réalisé par un le Comité de Pilotage sous l'autorité du Comité Régional
- Le tirage au sort étant effectué par le Comité de Pilotage la veille de la compétition, les capitaines d'équipes doivent tirer au sort avant la compétition leur numéro d'équipe
- La gestion des graphiques est à la charge du comité départemental ou du club organisateur (minimum 2 graphiqueurs) sous l'autorité du délégué Régional

DISCIPLINE

ARTICLE 19 : LE JURY

Un jury doit impérativement être constitué et affiché avant le début de la compétition
Il est impératif de réunir le Jury en cas de litiges signalés.

Composition du Jury :

- ✓ Le Délégué Officiel (Président de Jury, à défaut l'Arbitre Principal)
- ✓ L'Arbitre Principal de la compétition
- ✓ Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendus que comme témoins)

ARTICLE 20: CAS DE RETARDS ou D'ABSENCE D'EQUIPES

Se conformer au règlement national

ARTICLE 21 : FORFAIT ETSANCTIONS PECUNIAIRES

21.1-Définition du forfait

En application de *l'article 22* concernant l'équipe qui n'est pas présente lors de la compétition, l'équipe composée de moins de 4 joueurs, l'équipe qui abandonne en cours de match ou en cours de compétition est déclarée FORFAIT avec les incidences financières et sanctions possibles suite à son abandon en cours de journée ou de match.

Un comité sachant qu'une de ses équipes est « FORFAIT » a pour obligation de prévenir le responsable du Comité de Pilotage de son niveau par téléphone au plus tard l'avant-veille de la rencontre.

Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait.

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant remporté le match 13 à 0 (3 points avec un point average de + 13).

21.2 - Amendes pour forfaits

L'amende pour forfait au CRC-J est de **120€** pour la Commission Jeunes du CR HDF et s'applique au Comité Départemental ou aux clubs fautifs

L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application de l'amende relative.

L'équipe qui a fait forfait ne pas participer au CRC-J de l'année suivante et son Comité perd une équipe.

ARTICLE 22 : FAUTES ET SANCTIONS SPORTIVES

22.1 – Fautes collectives commises en tant qu'équipe

Les fautes à prendre en considération, c'est-à-dire autres que celles correspondant au Règlement du Jeu qui sont du ressort des Arbitres et Jurys comme :

- Composition d'équipe non respectée
- Remplacement de joueur non signalé ou conditions de remplacement non respectées
- Refus de disputer un match
- Forfait général avant (après constitution des groupes et / ou élaboration du calendrier) et en cours de compétition
- Ethique sportive bafouée, parties non disputées
- Match « arrangé »
- Abandon en cours de match ou de journée
- Refus de règlement des amendes dues...

Dans tous les cas il est vivement recommandé de réunir le Jury

Sanctions sportives relatives aux cas cités ci-avant et pour cas non prévus:

En plus des sanctions pécuniaires (amendes) une équipe de club ou d'entente peut se voir infliger des sanctions sportives énumérées ci-après, par le Comité de Pilotage du CRC-J :

- Avertissement
- Blâme
- Non versement, partielle ou totale, de l'indemnité financière
- Exclusion du championnat des clubs

22.2 –Fautes individuelles commises en tant que joueur et/ou dirigeant

Se reporter au règlement national

ARTICLE 23 : PROCEDURES DISCIPLINAIRES

23.1 –Fautes d'équipes

Se reporter au règlement national

23.2 -Instruction et décision de sanction:

Se reporter au règlement national

ARBITRAGE DES LITIGES

ARTICLE 24 : ARBITRAGE DES LITIGES

- **Le Comité de Pilotage assure l'arbitrage des différents litiges en 1ère instance** lors d'un entretien contradictoire entre toutes les parties concernées soit en réunion (frais de déplacement du comité de pilotage à la charge de la région, les frais des autres sont à leur charge), soit par courriel si l'ensemble des comités ou clubs concernés sont d'accord.
- Le Comité de Pilotage est composé de 3 membres minimum ou 5 membres maximum du Comité de Pilotage de la Région HDF sous l'autorité du responsable de la Commission technique HDF et du Président du Comité Régional
- Les membres du Comité de Pilotage représentant les comités ou les clubs impliqués ne peuvent pas siéger
- Son rôle est d'examiner toutes les réclamations ou litiges en s'appuyant sur le présent Règlement, Intérieur. Pour tout litige non prévu dans ce Règlement Intérieur, **le Comité de Pilotage appliquera le Règlement National**
- Dans le cas d'un litige non prévu dans le Règlement Intérieur de la Région HDF et dans le Règlement National, **le Comité de Pilotage statuera et prononcera sa décision**
- La notification de sanction (ou de non sanction) peut être transmise par mail aux comités et clubs impliqués

ARTICLE 25 : CONDITIONS D'APPEL

En cas d'appel, il doit être transmis dans les 10 jours qui suivent la réception de la notification de sanction au Président du Comité Directeur de la Région HDF

Ce dernier statuera en appel, sans la présence des membres du Comité de Pilotage ayant statué en 1ère instance, **sa décision sera sans appel**

Suites éventuelles :

Le Président du Comité Directeur de la Région HDF a le pouvoir d'engager des poursuites individuelles auprès de sa Commission de Discipline (se reporter au Règlement National CRC-J)

DOTATION / FRAIS DE PARTICIPATION

ARTICLE 26 : DOTATION DU CRC-CJ

La dotation (par chèque) du Comité Régional est destinée à indemniser les Comités départementaux, elle est établie par la commission sous le contrôle du Comité Régional. Il n'y a pas de dotation pour les jeunes mais simplement une breloque ou médailles aux vainqueurs. Un trophée à l'équipe vainqueur, ce trophée n'est pas à remettre en jeu l'année suivante.

ARTICLE 27 : FRAIS DE PARTICIPATION POUR LE CRC-CJ

Les frais de participation au CRC-CJ sont pris en charge de la façon suivante :

- les tenues sont à la charge du Comité concerné
- les frais de transport, et d'hôtellerie (si nécessaire) sont pris en charge par le comité concerné
- la restauration pour **les équipes et 2 coachs** est pris en charge par le Comité Régional HDF ainsi que pour le délégué, l'arbitre et 2 membres du CD ou du club organisateur
- Pour les coachs ou BF supplémentaires les repas sont à la charge des comités concernés
- Le Comité qui reçoit la compétition offre aux officiels, aux équipes et 2 coachs une collation le matin et l'après-midi sous forme de tickets (boisson au verre + gâteau)

NOTA : pour des raisons d'organisation, il ne sera pas prévu de restauration pour les accompagnateurs (parents, etc.)

FINALE NATIONALE

ARTICLE 28 : COMPOSITION DES EQUIPES POUR LA FINALE NATIONALE

La Commission Jeunes de la Région HDF souhaite que le vainqueur de l'épreuve du CRC-CJ soit qualifiée à la finale nationale du CNC – CJ National si acceptation de la FFPJP.

L'équipe doit être composée uniquement des joueurs ayant participé à la compétition, un seul changement sera admis si motif valable, en cas de REFUS par le Comité de Pilotage, **aucune contestation sera ADMISE**

Si accord du Comité de l'équipe vainqueur, elle sera envoyée à cette compétition (frais à charge de la Commission Jeunes de la Région des Hauts de France et du comité vainqueur) sous réserve d'acceptation par le Comité concerné des conditions de la Commission des Jeunes de la Région HDF.

En cas de REFUS, l'équipe finaliste pourrait prendre sa place aux conditions ci-dessus.

L'inscription est faite par le Comité de Pilotage qui vérifiera la composition de l'équipe avant envoi à la FFPJP

*NOTA : 1 seul changement autorisé pour la finale nationale **après accord** du comité de pilotage, le joueur remplaçant doit obligatoirement faire parti du club ou de l'entente de clubs (3 clubs maximum) ou de l'école de pétanque labellisée par la FFPJP*

ARTICLE 29 : FRAIS DE PARTICIPATION AU CNC-CJ

Les frais de participation joueurs participants à la Finale Nationale sont pris en charge de la façon suivante/

- les tenues sont à la charge du Comité concerné haut et bas identique pour les joueurs + port de la tenue BF pour les coaches)
- la subvention fédérale pour participation à la Finale Nationale (800€ pour chaque équipe) revient au comité Régional
- le comité départemental s'acquittera d'une participation de 400€ au CR HDF
- le solde des frais est pris en charge le CR HDF suivant les conditions et les tarifs prévus au budget annuel de la Commission Jeunes

A CHARGE DU COMITE OU DU CLUB ORGANISATEUR

ARTICLE 30 : MATERIEL / TERRAINS / ORGANISATION

- **Le Comité ou le Club organisateur doit mettre à disposition :**
 - un boulodrome de 16 pistes minimum (3 m de large minimum) avec présence de 24 pistes extérieures tracées (4 x15 m) en cas de beau temps
 - un local pour les réunions de jury
 - une table de marque avec 1 ordinateur équipe du tableur Excel
 - 2 graphiqueurs connaissant Excel
 - des boules noires et blanches, des buts, de 16 cercles de lancer et des bombes fluos ou plâtre
 - 1 bénévole pour la réparation éventuelle des ficelles des terrains
 - le matériel nécessaire et le traçage de l'atelier pour l'épreuve de tir
- **Le Comité ou le Club organisateur doit :**
 - le traçage des terrains intérieurs et extérieurs est obligatoire soit 4 terrains par match sinon au moins 2 terrains par match (dans ce cas les têtes à têtes se jouent sur 2 tours)

- l'éclairage des terrains extérieurs, et sa sonorisation (si possible)
- assurer l'accueil des équipes et le contrôle des licences
- assurer la tenue de la table de marque sous le contrôle du délégué officiel

ARTICLE 31 : REPAS / COLLATIONS / BOISSONS

- **Le Comité ou le Club organisateur doit :**
 - proposer et gérer des repas du midi pour l'encadrement et les joueurs (à charge du Comité Régional HDF, et ses bénévoles à charge du club. Les repas des accompagnants ne sont pas à prévoir sauf si l'organisateur a la capacité de la faire, **mais dans ce cas là**, les accompagnateurs sont prévus sur des tables différentes, la PRIORITE du service est donné aux tables officielles et aux joueurs
 - prévoir 2 boissons (coca, ice tea, fanta, etc....) pour les jeunes à 1€ ou moins
 - prévoir **une collation le matin et l'après-midi** (boissons au gobelets + gâteau sous forme de tickets) pour les joueurs et l'encadrement et les officiels

ARTICLE 32 : FRAIS D'ARBITRAGE

- Le Comité ou le Club organisateur doit prendre en charge l'indemnité et les frais de déplacement de l'arbitre suivant barème en vigueur

VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement, établi par le Comité de Pilotage en accord avec les membres de la Commission des Jeunes sous l'autorité du Comité Régional HDF, n'est pas figé et sera modifié chaque fois que nécessaire sur la base de l'expérience et des remontées du terrain tout en restant dans l'esprit du règlement National. **Ce règlement reste valable tant qu'il n'est pas modifié par le Commission Jeunes de la Région HDF**